



L'allocution du Président Macron du 12 juillet 2021 fait écho à une ordonnance édictée par les autorités d'occupation allemande en 1942

Par [Candice Vacle](#)

Mondialisation.ca, 14 juillet 2021

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Le Président Macron a annoncé, lors de son allocution du 12 juillet 2021, l'obligation du pass-sanitaire pour aller aux cafés, restaurants, centres commerciaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, et pour les voyages de longue distance en avion, train et bus, à partir d'août 2021.

Cette décision fait écho à **l'ordonnance du 8 juillet 1942 édictée par les autorités d'occupation allemande****:

MESURES D'APPLICATION de la 9ème ORDONNANCE
des autorités d'occupation
au sujet des Juifs.

En vertu du premier paragraphe de la 9ème ordonnance du 8 juillet 1942, édictant des mesures à l'égard des Juifs, il est interdit aux Juifs de fréquenter tous les établissements publics et d'assister aux manifestations publiques dont la liste suit.

Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

- 1.- Restaurants et lieux de dégustation,
- 2.- Cafés, salons de thé et bars,
- 3.- Théâtres,
- 4.- Cinémas,
- 5.- Concerts,
- 6.- Music-halls et autres lieux de plaisir,
- 7.- Cabines de téléphone public,
- 8.- Marchés et foires,
- 9.- Piscines et plages,
- 10.- Musées,
- 11.- Bibliothèques,
- 12.- Expositions publiques,
- 13.- Châteaux-forts, châteaux historiques ainsi que tous autres monuments présentant un caractère historique,
- 14.- Manifestations sportives, soit comme participants, soit comme spectateurs,
- 15.- Champs de courses et locaux de pari mutuel,
- 16.- Lieux de camping,
- 17.- Parcs.

Der Hoehere S.S. - und Polizeifuehrer im
Bereich des Militaerbefehlshabers in Frankreich.

« En vertu du 1er paragraphe de la 9eme ordonnance du 8 juillet 1942 édictant des mesures à l'égard des juifs, il est interdit aux juifs de fréquenter tous les établissements publics et d'assister aux manifestations publiques dont la liste suit: »

« 1.-Restaurants et lieux de dégustation,

2.-Cafés salons de thé et bars,

3.-Théâtres,

4.-Cinémas,

5.-Concerts,

6.-Music halls et autres lieux de plaisir,

7.-Cabines de téléphone public,

8.-Marchés et foires,

9.-Piscines et plages,

10.-Musées,

11.-Bibliothèques,

12.-Expositions publiques,

13.-Châteaux forts, châteaux historiques ainsi que tout monument présentant un caractère historique,

14.-Manifestations sportives, soit comme participants, soit comme spectateurs,

15.-Champs de courses et locaux de pari mutuel,

16.-Lieux de camping,

17.-Parcs. »**

Soyons prudents: n'ayons pas la mémoire courte.

Candice Vacle,

journaliste

Notes

*Récapitulatif visuel minute 10:20 https://www.youtube.com/watch?v=brjR_OMWlp4

**<https://www.vrid-memorial.com/les-juifs-et-la-presse-sous-loccupation/>

Pièce jointe: Mesure d'application de la 9ème ordonnance du 8 juillet 1942

Source de l'image en vedette : Couverture du livre [De Pétain à Macron, de la Résistance aux Gilets jaunes – Jacques Pauwels](#)

Voir l'article sur [Mondialisation.ca](#) :

<https://www.mondialisation.ca/de-petain-a-macron-de-la-resistance-aux-gilets-jaunes-1944-1945-la-fausse-purge-francaise-des-collaborateurs/5642172>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Candice Vacle](#), Mondialisation.ca, 2021

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca